

**Communes
du Bas-Vallon**

Politique du 3^{ème} âge

Edition
Octobre 2006

Table des matières

INTRODUCTION	2
DESCRIPTION DE LA ZONE DE DESSERTE	3
SANTÉ	5
HABITAT	6
SERVICES	8
ACTIVITÉS	9
FORMATION CONTINUE	10
TRANSPORTS	11
SÉCURITÉ	13
CONCLUSION	14
CATALOGUE DES MESURES	15

Introduction

En 1993 déjà, le Grand Conseil a pris connaissance de la Politique du 3^e âge 2005, qu'il a approuvée. Il a par là même défini des objectifs en la matière pour le canton de Berne.

Un des principaux objectifs de la politique cantonale est de favoriser l'autonomie des personnes âgées en leur assurant un soutien à domicile afin de retarder autant que possible, voir d'éviter, le placement dans un établissement médico-social (EMS).

La réussite de cette politique exige toutefois un investissement à tous les niveaux.

Situation initiale

La Politique du 3^e âge 2005 donnait mandat aux communes du canton de Berne d'élaborer des stratégies et des plans d'actions communaux.

Comme le précise la Politique du 3^e âge 2005, pour pouvoir être cofinancé par le canton, tout projet doit s'inscrire dans une planification locale qui en prouve le besoin. C'est ainsi que plusieurs projets d'investissement ont été rejetés, faute de planification communale ou régionale.

Politique du 3^e âge dans le Bas-Vallon

Le projet de modification des infrastructures du Home Les Roches d'Orvin, dépend également de l'acceptation d'une politique régionale du 3^e âge.

Dans un premier temps, une proposition d'établir une politique au niveau du Jura bernois a été envisagée. La conférence de maires n'a toutefois pas pu constituer un groupe de travail, raison pour laquelle il a été décidé d'étudier rapidement une planification pour les six communes du Bas-Vallon.

En janvier 2004, une commission composée de délégués de chaque commune, des directeurs des deux homes régionaux, de l'ASAD et d'un représentant des personnes âgées a été créée.

Cette commission a tout d'abord fait un inventaire de toutes les organisations et personnes concernées par le 3^e âge.

Dans un deuxième temps, un questionnaire a été élaboré et distribué à tous les citoyens âgés de 55 et plus. Ce questionnaire a rencontré un grand succès puisqu'un taux de retour de près de 43% a été constaté.

Ce questionnaire a été analysé globalement par un sous-groupe de travail. Puis d'autres sous-groupes ont approfondi les résultats par thèmes pour finalement établir ce document adopté par les 6 communes et soumis au canton.

Un deuxième fascicule, « Guide des services d'aide, de soins et d'action sociale favorisant le maintien à domicile dans le Bas-Vallon » a également été réalisé et sera mis à disposition de toutes les administrations, responsables, citoyens intéressés par nos aînés.

Maintenir l'autonomie et favoriser le maintien à domicile, vivre dans la dignité, éviter l'isolement social, tels sont les objectifs que nous nous sommes fixés.

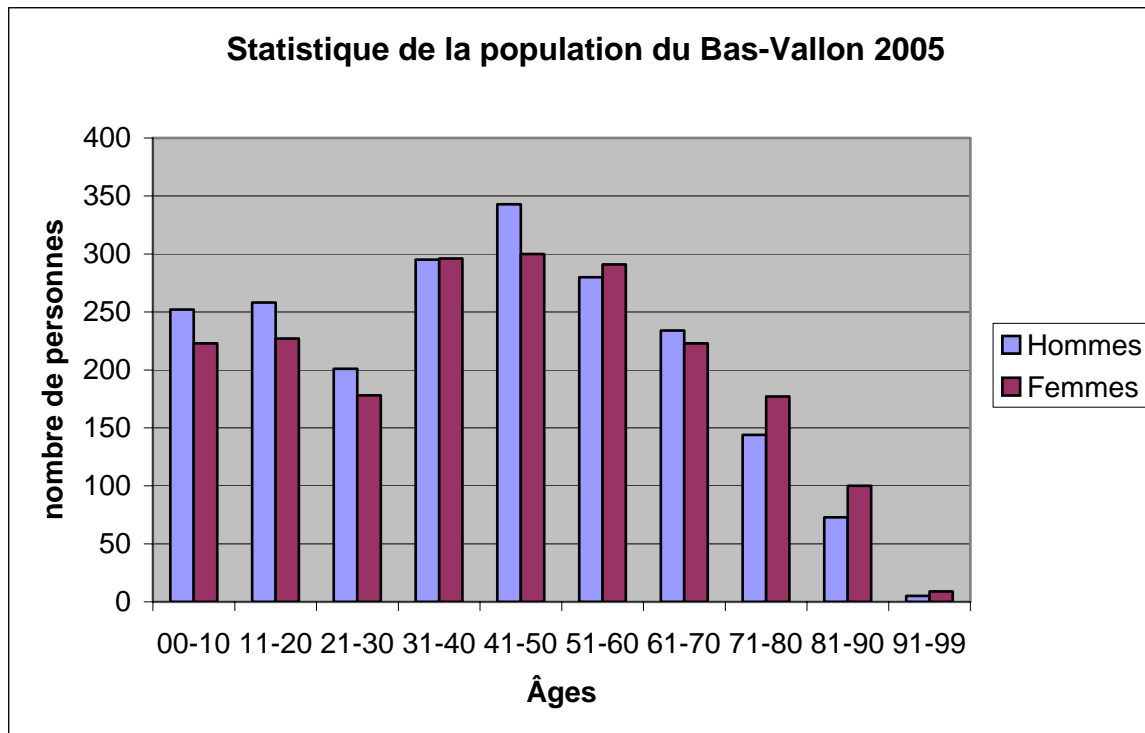
Description de la zone de desserte

Le Bas-Vallon est constitué des 6 communes de La Heutte, Péry, Orvin, Plagne, Vauffelin-Frinvillier et Romont; il totalise 4109 habitants, dont la représentation par tranches d'âges figure ci-dessous.

A l'origine tournés vers l'agriculture, les villages du Bas-Vallon se sont peu à peu transformés au cours des ans en zones résidentielles, alors qu' Orvin et Péry développaient également une certaine activité industrielle. L'importance de la ville de Bienne n'a cessé de croître à tous les niveaux: travail, école, mais aussi achats et loisirs. Pour les villages du Bas-Vallon, une des conséquences a été la disparition progressive des petits commerces. Mais c'est aussi à cette situation de proximité de la ville qu'ils doivent un certain dynamisme démographique.

D'une population à tradition agricole et bourgeoise, avec ses racines, ses liens familiaux, les maisons qui passent de génération en génération, le Bas-Vallon est passé peu à peu à une population plus hétéroclite, moins attachée à des traditions et des coutumes qu'à un cadre de vie offrant calme et sécurité. Quelles conséquences ces changements auront-ils à long terme sur la structure des villages? Il est difficile de le prévoir pour l'heure. Mais certains signes laissent entrevoir un changement d'attitude: attractive pour les familles, la vie à la campagne pourrait l'être moins pour les retraités à la recherche de loisirs que la ville leur offre davantage et plus facilement, compte tenu des distances et des moyens de transport. Les chapitres suivants de ce document font ressortir quelques-uns de ces éléments, dont les politiques devront tenir compte à l'avenir.

Structure démographique



Nombre d'habitants

Ages	Total		Tous	Romont		Vauffelin		Plagne		Orvin		Péry		La Heutte	
	Hommes	Femmes		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
00-10	252	223	475	16	12	29	25	21	15	70	61	90	71	28	36
11-20	258	227	485	13	8	24	24	27	23	88	76	82	73	27	21
21-30	201	178	379	9	9	26	21	17	10	69	50	67	67	15	16
31-40	295	296	591	15	15	30	33	21	20	85	78	103	102	41	47
41-50	343	300	643	21	15	36	30	35	31	108	99	102	92	43	31
51-60	280	291	571	13	17	34	33	25	25	68	71	100	113	41	33
61-70	234	223	457	17	15	21	24	28	26	56	64	87	66	24	25
71-80	144	177	321	7	6	14	18	12	19	53	68	36	51	19	19
81-90	73	100	173	2	2	4	12	11	13	24	30	20	33	10	10
91-99	5	9	14	1	1	1	0	0	0	2	0	0	7	0	0
Total	2085	2024		114	100	219	220	199	182	623	597	687	675	248	238
Total H+F	0	4109	4109		214		439		381		1220		1362		486

Santé



Plus de la moitié de la population du Bas-Vallon âgée de 55 ans et plus se considère en bonne santé. Plus les personnes sondées sont âgées, plus elles signalent des soucis de santé. A noter que les personnes qui suivent un traitement médical ne se considèrent pas forcément comme diminuées dans leur santé.

C'est essentiellement à partir de 71 ans que l'aide et les soins à domicile sont demandés. Le besoin en aide pour le ménage et l'accompagnement est plus important que la demande de soins infirmiers.

Que faut-il entreprendre dans les cinq ans à venir ?

Soutien à l'autonomie et promotion de la santé des personnes âgées de la part des communes.

Objectifs :

- Suivre le dossier « Visites préventives à domicile » traité par la SAP et rester en lien avec les associations et services existants (Pro Senectute, Service d'aide et de soins à domicile, ...)
- Favoriser et promouvoir les actions de promotion de la santé organisées par des instances cantonales ou nationales.

Habitat



Les citoyens du Bas-Vallon habitent en majorité dans des maisons individuelles, ils préfèrent rester à la campagne et dans leur région. A remarquer toutefois qu'une minorité de sondés se déclare attirée par la ville, ce qui semble être une nouvelle tendance à ne pas négliger.

En majorité, les personnes ne sont pas disposées à transformer leur appartement. L'isolement et le recours à l'aide de la famille, à des amis ou des voisins augmente en corrélation directe avec le vieillissement de la population.

Habiter en communauté ou avec un colocataire n'intéresse que peu de personnes. Notre zone de desserte compte deux homes médicalisés situés à Orvin (capacité d'accueil de 67 lits dont un exclusivement réservé pour des séjours de courte durée « vacances »).

En dehors des homes, seul le foyer de jour 'Le Vallon' à Sonceboz offre une prise en charge de type institutionnel.

Que faut-il entreprendre dans les cinq ans à venir ?

Soutien à la promotion et à la construction de logements adaptés ou protégés bénéficiant d'infrastructures médicalisées à proximité.

Objectifs :

Logement

- Par le biais d'enquêtes communales : recenser et établir une liste des logements accessibles et adaptés aux personnes âgées et handicapées ainsi que de ceux qui seraient aménageables (banque de données à l'échelle du Bas-Vallon des logements adaptés ou adaptables)
- Favoriser de telles constructions ou l'adaptation de logements existants.

Homes

- Donner la priorité à l'adaptation des infrastructures plutôt qu'à l'augmentation du nombre de places d'accueil basée sur des courbes démographiques, sachant que le pic ne sera que temporaire et que la majorité des personnes en passe de nécessiter un encadrement souhaite pouvoir rester à domicile.

Communes

- Développer l'information relative aux appartements pouvant être occupés par des personnes âgées ou handicapées. Tant que possible, favoriser l'accès à de tels logements pour ces groupes de personnes.
- Développer et soutenir les associations (existantes ou en devenir) d'aide aux personnes seules et aux familles.
- Veillez au maintien d'un service d'aide et de soins à domicile efficace et adapté à la recrudescence du nombre de personnes désirant rester à la maison.
- Informer de l'existence du foyer de jour « Le Vallon » à Sonceboz et favoriser son utilisation.
- Favoriser l'adaptation des infrastructures d'accueil existantes aux besoins des personnes accueillies en institution (degré de dépendance en augmentation, psychogériatrie, chaises roulantes, ...).

Services



L'aide et les soins à domicile est le service auquel la grande majorité de la population dit vouloir faire appel en cas de besoin, cela dans toutes les tranches d'âges. Actuellement, un faible pourcentage de la population a recours à ces services.

En second lieu, l'aide au ménage, l'accompagnement, la lessive et le repassage, l'entretien du jardin, le service de repas, le système d'alarme et les achats sont les services qu'une nette proportion des personnes âgées, indépendamment de l'âge, prétend vouloir utiliser lorsque la nécessité se fera sentir.

Concernant l'accompagnement (médecin, coiffeur, courses, ...), parmi les personnes qui ont recours à un tel service, la grande majorité fait appel aux voisins ou à la famille, d'autres sollicitent le service d'aide à domicile et un petit nombre a recours aux transports de la Croix-Rouge.

D'autres services (aide au jardin par exemple), n'ont été que très peu cités et ne semblent pas être prioritaires aux yeux de la population de plus de 55 ans.

A pratiquement 90%, les personnes sondées affirment savoir à qui s'adresser en cas de besoin de soutien. Ce pourcentage augmente parallèlement avec l'âge.

Que faut-il entreprendre dans les cinq ans à venir ?

Mettre en réseau les services existants et ceux à venir, afin d'en optimiser la coordination.

Objectifs :

- Renforcer et soutenir les services existants.
- Favoriser la mise en place d'un service régional de bénévoles, dont les prestations couvriraient les besoins d'accompagnement/transport (coiffeur, achats), les travaux d'entretien divers, etc ...
- Développer une structure régionale de service de repas chaud à domicile.
- Mettre à disposition de chaque personne en âge AVS ou de son entourage, un document regroupant des informations relatives à leurs droits sociaux et financiers ainsi qu'aux services proposant des prestations d'aide à la vieillesse.

Activités



Les résultats du sondage indiquent que de nombreuses personnes pratiquent de multiples activités. En majorité sont mentionnés, la randonnée, les activités manuelles, les jeux de société (jass, lotto, scabble), les sorties (théâtre, cinéma), la gymnastique pour les aînés, le chant et la musique. En plus faible pourcentage, diverses autres activités comme la danse, la natation, le ski, le vélo, le tennis, le fitness, le yoga, la peinture ou la lecture. Certaines personnes voyagent, photographient ou prennent plaisir à jardiner.

Il ressort, toujours de ce sondage, qu'un grand nombre de personnes souhaiteraient poursuivre certaines de ces activités, mais ne peuvent le faire pour différentes raisons : transports publics insuffisants, horaires non adaptés.

Enfin, certaines propositions sont faites en plus de toutes les activités déjà mentionnées. Nous relèverons :

- groupe de paroles
- rencontre de collectionneurs
- pêche
- cueillette de petits fruits et champignons
- etc.

Que faut-il entreprendre dans les cinq ans à venir ?

Soutien au projets régionaux permettant la satisfaction des demandes personnelles et du besoin en contacts sociaux.

Objectifs :

- Favoriser le développement de l'offre des services déjà existants (Mouvement des aînés, Pro Senectute).
- Organisation d'après-midi à thèmes pour permettre aux personnes ayant un même intérêt de se rencontrer (groupes de parole, rencontres de collectionneurs, échanges de recettes, ...)
- Création d'un 'Point rencontre'.
- Mise sur pied d'un système d'échange local (bourse de compétences avec offres et demandes)
- Organisation d'un service de transport

Formation continue



De nombreuses personnes désirent se familiariser avec les nouvelles technologies : ordinateur, internet, téléphone portable, bancomat. La demande est plus faible pour d'autres cours tels que : langues, cuisine, santé, créativité, lecture labiale.

Dans tous les cas, l'aspect des coûts 'raisonnables' et du transport adéquat semble prépondérant pour permettre à tout un chacun de pouvoir y participer.

Que faut-il entreprendre dans les cinq ans à venir ?

Promotion des moyens nécessaires et spécifiques aux personnes âgées favorisant l'acquisition de nouvelles connaissances et la poursuite de leur croissance personnelle.

Objectifs :

- Mise en place de formations aux nouvelles technologies (informatique, Internet, annuaire électronique, téléphonie moderne, ...) avec possibilité d'accès à une salle informatique.
- Mise en place d'une offre pour les autres cours mentionnés ci-dessus.
- Favoriser le développement de l'offre des services déjà existants (Université Populaire, ...)
- Organisation d'un service de transport permettant aux intéressés de bénéficier des cours existant ailleurs.

Transports



Informations générales

Deux tiers des personnes de plus de 55 ans conduisent encore leur véhicule, les autres ont recours aux transports publics ou à d'autres moyens de déplacement.

Transports publics

Dans les villages situés sur la ligne de chemin de fer (La Heutte, Péry et Frinvillier), le taux de satisfaction est plutôt élevé. Il n'y a que peu de remarques en relation avec les transports publics. Quelques difficultés ont cependant été mentionnées en ce qui concerne notamment les infrastructures (marches du train trop hautes, pas d'accès pour les chaises roulantes) ou les liaisons entre le village et la gare (Péry : pas de taxi au village).

Les villages de Romont, Vauffelin et Plagne sont placés sur une ligne de bus qui fait aussi office de bus scolaire. Les courses sont assez fréquentes, il y a tout de même un creux dans la matinée et l'après-midi. Mais surtout, il y a un manque total de courses du soir, que ce soit durant la semaine ou le week-end.

Romont n'a plus de liaison de transports publics pour Granges. Une telle ligne existait encore il y a une vingtaine d'années.

Orvin est sur la ligne de bus reliant les Prés d'Orvin à Bienne en passant par Frinvillier (une fois par jour, ce bus accomplit un circuit complet jusqu'à Romont). La semaine, les horaires du bus sont conçus en partie en fonction des horaires scolaires. Aucun service ne relie Orvin avec le plateau de Diesse ou Evilard.

Globalement, le degré d'insatisfaction n'est certes pas très élevé, mais les remarques et revendications apparaissant dans les résultats de l'enquête, posent quelques questions, notamment celles des courses des transports publics en soirée.

Les transports Croix-Rouge

Le service de transports de la Croix-Rouge est rarement mentionné par les personnes sondées.

Que faut-il entreprendre dans les cinq ans à venir ?

Optimisation des conditions régionales favorables au maintien de l'autonomie de la personne âgée et de sa mobilité.

Objectifs

- Créer, maintenir ou augmenter une activité de lobbying sur les services de transport public afin qu'ils développent (ou au minimum conservent) leur offre.
- Favoriser et soutenir l'organisation par diverses associations (paroisse, groupe des aînés, etc.) de quelques soirées en ville telles que :
 - rentrées tardives correspondant aux ventes du soir,
 - sorties culturelles (au théâtre par exemple),
 - sorties dans les grands centres commerciaux.
- Favoriser l'expansion des transports Croix-Rouge.
- Mettre sur pied un programme de courses du soir géré par les communes du Bas-Vallon, à raison de quelques sorties par année prévues et communiquées à l'avance.

Sécurité



De manière générale, les habitants des villages du Bas-Vallon se sentent en sécurité grâce à la présence de leur conjoint ou de voisins proches. Parmi les craintes recensées, celle des cambriolages est la plus présente dans la population, la sécurité liée à la circulation routière inquiète également, principalement à Orvin. Enfin, la peur des agressions dans la rue est relevée quelques fois.

Que faut-il entreprendre dans les cinq ans à venir ?

Maintien d'un environnement favorisant le sentiment de sécurité de la personne âgée en se basant sur ses différents aspects : physique, psychologique et social.

Objectifs

- Assurer la sécurité à l'intérieur des localités par la construction de trottoirs ou par la valorisation et l'entretien des chemins secondaires.
- Rassurer la population par des mesures d'information telles que :
 - mise à disposition de la population des brochures éditées par la police,
 - séance d'information par des professionnels au sujet des systèmes de sécurité, de fermeture des portes, d'alarme, etc ...
- Thématiser des sujets liés à la sécurité

Conclusion



Le vieillissement de la population est un véritable défi pour nos sociétés occidentales, tant en termes économiques que sociaux. Il s'accompagne de bouleversements à tous les niveaux et tous les domaines sont touchés: l'école, la famille, l'industrie, les services, la santé...

Peu à peu, le monde politique prend conscience de ces changements et se prépare à y faire face. Ce rapport en est une première manifestation. Dans des proportions certes modestes, il ébauche les grandes lignes d'une politique du futur axée sur la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Etabli sur la base d'un questionnaire, il se termine sur un catalogue de mesures non exhaustives, dont certaines sont réalisables à court terme et sans problème, alors que d'autres supposent un travail de longue haleine.

Pour les auteurs du rapport, la mise en œuvre de ces mesures doit être confiée à une "Commission du 3^{ème} âge", instituée par les communes et dont la composition, les tâches et le fonctionnement seront définis de manière précise. Outre les tâches très concrètes qui l'attendent, cette commission devra faire preuve de vigilance et veiller au suivi des réalisations. Elle pourra appuyer ses propositions et ses revendications sur le matériau rassemblé lors du dépouillement du questionnaire, qui représente une source d'informations très riche.

Elle devra également éviter le repli sur soi: si le présent rapport s'est concentré sur une aire géographique bien délimitée, la politique du 3^{ème} âge ne s'arrête pas aux frontières du Bas-Vallon mais s'étend à l'ensemble du Jura bernois et même bien au-delà.

Le défi est de taille. Il repose sur la volonté des communes de prendre en compte une part toujours plus importante de leurs citoyens. Elles peuvent l'exprimer en nommant sans délai la "Commission du 3^{ème} âge" et en lui apportant un soutien indéfectible dans la réalisation de sa tâche.

Catalogue des mesures

Prios	Mesures	Partenaires	Responsable
1	Création d'une commission du 3 ^{ème} âge.	Commission	Communes
	Développer, favoriser et soutenir les offres, l'infrastructure et les associations existantes	Communes ass et org concernées	Commission
1	Etablir une liste des logements accessibles et adaptés aux personnes âgées et handicapées ainsi que de ceux qui seraient aménageables.	Communes	Commission
	Favoriser de telles constructions ou l'adaptation de logements existants.	Commission Communes Propriétaires	Communes
	Donner la priorité à l'adaptation des infrastructures plutôt qu'à l'augmentation du nombre de places d'accueil.		Home
	Favoriser la mise en place d'un service régional de bénévoles, dont les prestations couvriraient les besoins d'accompagnement /transport , les travaux d'entretien divers.	Commission	Commission
	Développer une structure régionale de service de repas chauds à domicile.	Commission Restaurant Homes	Commission
1	Mettre à disposition de chaque personne en âge AVS ou de son entourage, un document regroupant des informations relatives à leurs droits sociaux et financiers ainsi qu'aux services proposant des prestations d'aide à la vieillesse.	Commission Communes	Communes
	Création d'un 'Point rencontre'.	Commission Communes	Communes
	Organisation d'après-midi à thèmes pour permettre aux personnes ayant un même intérêt de se rencontrer	Commission Communes	Commission
	Mise sur pied d'un système d'échange local (bourse de compétences avec offres et demandes)	Commission Communes	Commission
	Mise en place de formations aux nouvelles technologies avec possibilité d'accès à une salle informatique.	Commission Communes Institutions existantes (UP)	Commission

	Mise en place d'une offre pour les autres cours mentionnés ci-dessus.	Commission Communes Institution existantes (UP)	Commission
	Organisation d'un service de transport permettant aux intéressés de bénéficier des cours existant ailleurs.	Commission Communes Service de transport public	Communes
1	Créer, maintenir ou augmenter une activité de lobbying sur les services de transport public afin qu'ils développent (ou au minimum conservent) leur offre.	Commission Communes	Commission
	Assurer la sécurité à l'intérieur des localités par la construction de trottoirs ou par la valorisation et l'entretien des chemins secondaires.	Commission Communes	Communes
	Rassurer la population par des mesures d'information telles que : <ul style="list-style-type: none"> ■ mise à disposition de la population des brochures éditées par la police, ■ séance d'information par des professionnels au sujet des systèmes de sécurité, de fermeture des portes, d'alarme, etc ... 	Commission Police Communes	Commission
	Thématiser des sujets liés à la sécurité.	Commission Police	Commission